



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2025/10/01/03

Date de convocation :

06/01/2025

Objet de la délibération :

Système E-boo

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

17/01/2025

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

06/01/2025

- que le nombre des membres en exercice est de 15.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 10 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Le dix janvier à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Éric CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO, M. Patrick CAULIER, M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. PRENANT Daniel.

Absents excusés : M. Edmond BARBA.

Procurations : M. Edmonde BARBA à M. Régis LAFON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Sonia DESTAING, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire et Sonia DESTAING ont rencontré le représentant de la société HIS qui a développé le produit E-Boo. Pour rappel, ce système est conçu pour faciliter l'éclairage et la sécurisation des zones d'atterrissages pour les hélicoptères de secours, notamment en milieu rural. Il permet aux équipes héliportées d'activer à distance l'éclairage des terrains de sport ou autres zones appropriées, garantissant ainsi une intervention rapide et sécurisée, même de nuit. Le système E-boo développé par la société HIS nécessite l'installation d'un équipement spécifique pour permettre son bon fonctionnement, notamment pour l'éclairage des zones d'atterrissage d'hélicoptères en cas d'urgence. Des installations doivent être prévues, incluant la mise en place de projecteurs ou de balises, l'installation d'une alimentation électrique pour assurer leur bon fonctionnement, ainsi qu'une connexion à un système de contrôle centralisé. Des procédures de maintenance régulières doivent être mises en

place pour vérifier le bon fonctionnement des installations (éclairage, système de communication, etc.), y compris des tests périodiques de l'équipement.

Un devis a été établi pour un montant de 12 540 € TTC. À cela s'ajoutent le coût de l'installation d'un compteur électrique, ainsi que les frais de maintenance (300 €/an) et de consommation d'électricité.

Cette installation pourrait être réalisée sur un terrain jouxtant le terrain de tennis, qui présente des conditions favorables pour sa mise en place.

Monsieur le Maire précise avoir sollicité les communes environnantes afin de savoir si elles souhaitent contribuer financièrement à ce projet, étant donné que ce système est bénéfique dans un rayon de 10 km. Nous sommes dans l'attente de leurs réponses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés sur la mise en place de ce système, sans attendre nécessairement la réponse des autres communes.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance

Sonia DESTAING

